


Blain, le 19/08/2020

  
Collège  
Le Galinet  
Académie  
Nantes



Le Principal

A

Mesdames, Messieurs les responsables légaux  
Des élèves du collège

**Objet** : Rentrée scolaire 2020.

Madame, Monsieur,

Collège Le Galinet

Les vacances d'été touchent à leur fin et nous espérons qu'elles auront été les plus profitables possibles.

L'ensemble des personnels du collège Le Galinet est ravi de vous retrouver ainsi que vos enfants, nos élèves à partir du 1<sup>er</sup> ou 2 septembre selon le niveau de scolarisation.

Dossier suivi par  
Frédéric BLANDIN

Cette année scolaire sera particulièrement dense : prise en compte pédagogique du confinement, respect du protocole sanitaire, travaux de réhabilitation commencés en juin dernier et qui se termineront en septembre 2021.

7 rue René Giraud  
44130 Blain

Nous serons présents à vos côtés pour vous accompagner au mieux : réunions d'informations, bilans de fin de trimestres, rendez-vous individuels si nécessaire.

Téléphone  
02.40.79.01.33

Fax  
02.40.87.17.86

Mèl  
Ce.0440308w@ac-nantes.fr

**Les élèves de sixièmes** seront accueillis à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre, de 8h15 jusqu'à 17h pour les demi-pensionnaires. Les élèves externes sortiront déjeuner à 12h et reviendront pour 13h30.

Je m'entretiendrai avec les responsables présents de 8h30 à 9h30.

**Les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>** seront accueillis le mercredi 2 septembre à 8h15 par les professeurs principaux. **Les élèves de sixième n'auront donc pas cours cette matinée.**

Dès le premier jour, masques (un par demi-journée au moins) de protection cartables, trousse, et agenda seront nécessaires.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Principal,  
Frédéric Blandin.

**Quelques dates à retenir** dès à présent :

- Vendredi 11 septembre 2020, 18h : réunion de présentation des professeurs aux parents de sixième.
- Mardi 22 septembre 2020, 18h : présentation aux parents de 3<sup>ème</sup> des grandes lignes des procédures d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>.
- 12-16 octobre 2020 : séquence d'observation pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

Rentrée 2020, protocole sanitaire

Madame, Monsieur,

Après les assouplissements des mesures de distanciation et des prescriptions des autorités sanitaires, un nouveau protocole<sup>1</sup> s'appliquera à la rentrée scolaire 2020. En voici les grandes lignes :

### **Accès à l'établissement.**

L'obligation d'assiduité est maintenue, l'accueil de tous les élèves assuré.

À l'entrée, accompagnateurs, intervenants extérieurs, personnels et élèves se désinfecteront les mains et devront porter un masque de protection.

Les responsables légaux s'engagent à ne pas mettre les élèves au collège en cas de fièvre ou d'apparition de symptômes évoquant une maladie contagieuse. Dans le cas contraire, l'élève sera isolé jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par la famille. Il vous appartient donc de vérifier que le collège dispose d'un moyen effectif de vous contacter (N° de téléphone valide).

### **Port du masque de protection**

Les élèves **doivent** porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte. **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels sauf dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'établissement, notamment les salles des professeurs.

### **Dans le collège.**

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, ...) la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. L'obligation du port du masque de protection demeure.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire

Du gel hydro alcoolique et une solution virucide seront présents dans les salles de classe. L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

### Survenue d'un cas COVID 19 dans l'établissement ou au domicile.

Au collège, en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un individu, il est isolé immédiatement avec un masque dans l'attente de son retour à son domicile ou de sa prise en charge médicale. Les responsables légaux sont contactés pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières. Le médecin traitant devra être contacté, il décidera de l'opportunité d'effectuer un dépistage Covid 19.

Un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'élève sera effectué. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant. Dans le cas où le test est positif, la famille pourra être contactée par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée.

Dans le cas d'apparition de symptômes au domicile familial, les responsables légaux préviendront le collège qui alertera les autorités académiques et les personnes qui auront été en contact.

---

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/guide-sanitaire-rentre-scolaire-2020-2021-dans-le-contexte-covid-19-70028.pdf>